



ENVIRONNEMENT

Recyclage des batteries : un enjeu stratégique soutenu par le plan France 2030

Alors que le Parlement européen vient d'approuver définitivement le projet de réglementation mettant fin à la vente de véhicules neufs à moteur thermique en 2035, la question du recyclage prend tout son sens. La France en a même fait **un axe stratégique** tant **écologique** qu'**économique**. En effet, les batteries sont un gisement de métaux critiques (lithium, nickel, cobalt...) qui pourrait s'avérer central pour approvisionner l'Europe en métaux qu'elle n'extrait pas sur son sol.

Pour stimuler la filière, l'exécutif a annoncé soutenir *via* son Plan France 2030 **deux programmes industriels** à hauteur de **30 millions d'euros**. L'un sera porté par **Véolia** - expert dans le démontage des batteries et la récupération des matériaux - et **Solvay** - spécialiste du raffinage et de la purification des métaux. Une unité industrielle de traitement capable de traiter 30 000 tonnes de batteries par an doit voir le jour en 2028. Le second projet, sera porté par le partenariat **Mecaware/Verkor**. Il consistera à récupérer et recycler les rebuts de la production de batteries électriques dans la giga-factory que Verkor doit ouvrir en 2025 à Dunkerque. Cerise sur le gâteau, Mecaware développe une **technologie innovante** de recyclage utilisant non pas des acides, mais du CO₂ capté dans les usines.

En novembre 2022, le gouvernement avait déjà présenté cinq projets pour accélérer la production en France de métaux critiques, dont le projet de recyclage de batteries **d'Eramet** (Relieve). Ce dernier, qui doit démarrer à Trappes cette année, vient d'obtenir un financement européen de 70 millions d'euros.

Hydrogène : Hype reçoit le soutien de Vinci

Vinci a investi 15M€ pour devenir partenaire exclusif de **Hype**, première plateforme intégrée de mobilité à hydrogène en France, intégrant à la fois l'approvisionnement, la production et la distribution. Depuis plus de 7 ans, Hype opère la plus grande flotte de **taxis à hydrogène** et vise désormais les autres mobilités professionnelles. Dans ce partenariat, VINCI Energies sera en charge de la réalisation de nouvelles stations de production et de distribution d'hydrogène en Ile-de-France et VINCI Concessions permettra de déployer le réseau de stations dans d'autres régions de France, ainsi qu'à **l'international**.

Stockage du CO₂ : les fortes ambitions danoises

Dans sa quête de diminuer ses émissions de CO₂ de 70% d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2045, le Danemark mise fortement sur le stockage de CO₂. Pour se faire il vient de délivrer **2 licences** à **TotalEnergies** pour l'exploration du potentiel de stockage sur le champ gazier de Harald et dans un aquifère salin. La zone, d'une surface de 2 118 kilomètres carrés, est située à 250 kilomètres à l'ouest des côtes danoises. Ces travaux de **cartographie**, d'**exploration** et d'**évaluation** permettront, s'ils aboutissent, de transporter et stocker 5 à 10 millions de tonnes de CO₂ par an. Les experts estiment que le potentiel de stockage dans les eaux danoises de mer du Nord serait de **12 à 20 milliards de tonnes**.

Sources: L'Usine Nouvelle - Les Echos



RESPONSABILITÉ SOCIETALE DES ENTREPRISES

Entreprises à mission : cap des 1 000 dépassé

Depuis 2020, année de publication du décret d'application de la loi Pacte, les entreprises à mission se multiplient et viennent de dépasser le **seuil symbolique** des 1 000.

En un an ce chiffre a **doublé** et, d'après Anne Mollet directrice générale de la communauté des entreprises à mission, « *ce n'est que la partie émergée de l'iceberg* ».

Si les petites et moyennes sociétés ont été les premières à s'emparer de ce statut, depuis un an, les grandes entreprises se transforment à leur tour : **KPMG**, **Crédit Mutuel**, **Arkéa**, la **Banque Postale** ont en effet franchi le pas en 2022 et les licornes françaises **Doctolib**, **Back Market** et **Ecovadis** sont aussi venues grossir les rangs aux côtés des pionniers comme **Maïf**, **Groupe Rocher** ou bien sûr **Danone**, seule société du CAC 40 à avoir opté pour ce statut.

Mais la présence de quelques grands groupes ne fait pas le gros des troupes. En effet se sont toujours les **PME de moins de 50 salariés** qui se positionnent sur la première marche du podium des entreprises à mission : elles représentent **80%** de la communauté, tandis que les **ETI** représentent **8%**, et les grands groupes seulement **2%**.

Ce statut, qui confère une **opposabilité juridique**, implique pour l'entreprise de se doter d'une mission à vocation **sociale et/ou environnementale**, de se mobiliser pour la **respecter** et être **contrôlée** par un comité de mission composé d'au moins un salarié. En général, les entreprises mettent 6 à 18 mois pour se transformer et devenir société à mission. Selon le degré d'engagement, le modèle d'affaire peut être légèrement ou fortement transformé, comme à la **Camif** qui a pris la décision

de ne plus proposer de produits fabriqués hors d'Europe ou encore le laboratoire **Expanscience**, maison mère de la marque **Mustela**, qui a décidé d'arrêter la vente de lingettes d'ici 2027.

Si ce changement de statut est souvent un gage de crédibilité, attention cependant au risque de « **mission-washing** » avec des entreprises qui se fixent des objectifs peu ambitieux, voire déjà atteints, et s'affichent à mission avec un seul but marketing.

A l'inverse, des engagements mal compris ou perçus comme trop ambitieux, jugés susceptibles de rogner sur la rentabilité peuvent conduire au rejet des actionnaires, comme ce fut le cas chez **Danone**, qui a conduit à l'éviction de son ancien PDG Emmanuel Faber. Autre **point de vigilance** : une entreprise qui concentre ses engagements sur l'environnement n'est pas tenue d'être exemplaire sur le volet social - le groupe **Rocher** en fait les frais actuellement, en raison du maintien de sa présence en Russie.

Pour **éviter ces dérives**, le décret d'application prévoit qu'un organisme tiers indépendant soit chargé de veiller au respect des objectifs de l'entreprise à mission. Si l'organisme juge que les objectifs ne sont pas atteints, il peut demander le retrait de la qualité de société à mission et saisir le **tribunal de commerce**.

En conclusion, comme le conseille prudemment le président de Camif, « *il faut que l'entreprise prenne le temps de définir une mission avec ses parties prenantes pour fixer des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux, au même niveau que le profit.* »

Sources : Les Echos - Novethic



ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Promepar AM, un acteur qui s'engage

Stellantis : Promepar AM a rejoint la coalition d'actionnaires initiée par Phitrust pour déposer une résolution à l'assemblée générale de Stellantis. Cette **résolution** visait à supprimer dans les statuts le droit de vote attaché aux Special Voting Shares qui établit une inégalité entre les actionnaires. En effet, bien qu'il soit mentionné que les actions spéciales à droit de vote soit une façon de récompenser les détenteurs de long terme (3 ans), cela va à l'encontre du principe de proportionnalité entre le capital et les droits de vote (fameux principe "**une action - un vote**") car il fournit une action gratuite avec droit de vote à des actionnaires spécifiques, introduisant donc une inégalité entre les actionnaires. Cette coalition qui a réuni douze institutionnels et un particulier, est parvenue à réunir 1,3% du capital de la société. Insuffisant pour atteindre les 3% nécessaires aux Pays-Bas. Les délais très courts (13 jours) pour réunir les actions en temps voulu et le seuil très élevé voire dissuasif des 3% (vs 1,1% en France) ont été des obstacles difficiles à surmonter. L'engagement n'est pas arrêté pour autant et se poursuivra sous forme de dialogue avec le management.

Engie : Promepar AM a rejoint une trentaine d'investisseurs, représentant plus de 2 000 Milliards d'euros d'actif sous gestion, pour envoyer une lettre au Président du conseil d'administration

d'Engie sur plusieurs sujets environnementaux. Relayée par le Forum pour l'Investissement Responsable, cette lettre s'inscrit dans le cadre de l'initiative **Climate Action 100+** qui vise à inciter les grandes entreprises les plus émettrices à prendre des mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique. Le courrier demande plus de transparence et d'engagement sur le plan de transition, sur la stratégie de sortie du charbon, ou encore sur la préservation de biodiversité. Petite satisfaction, au cours de la présentation des résultats le 21 février, la directrice générale Catherine MacGregor a annoncé plusieurs avancées dans le développement des énergies renouvelables (doublement des investissements), dans le développement du biométhane (augmentation du nombre d'unités de production), ou encore révision à la hausse des objectifs de stockage d'électricité sur le parc de batteries installées (10GW en 2030 contre 4GW actuellement).

CDP : Promepar AM s'est associé à la campagne annuelle du CDP sur la collecte d'informations auprès de 12 000 entreprises via son questionnaire sur les données concernant le **climat**, les **forêts** et **l'eau**. Cette année, nous soutenons également deux autres campagnes du CDP : la **Non Divulgate Campaign** qui cible spécifiquement les émetteurs n'ayant pas répondu au questionnaire et le **Green Finance Accelerator**, demandant aux entreprises européennes de communiquer des informations en lien avec la réglementation de la finance verte.



EN BREF

♦ **Adoption définitive du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables** : il ne manquait plus que la validation du Sénat. C'est à présent chose faite. Au printemps un autre projet de loi sur l'énergie sera présenté : celui favorisant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires.

♦ **Liste noire** : la **Russie**, les **Iles vierges britanniques**, le **Costa Rica** et les **Iles Marshall** ont rejoint la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, c'est-à-dire refusant ou ne respectant pas les critères de bonne gouvernance fiscale (équité et transparence) dans un délai donné.

♦ **Prix vigilance** : Le Forum pour l'Investissement Responsable et A2 consulting ont récompensé **Renault Group**, en progression de 15 places par rapport à l'année dernière. Ses points forts : la publication d'un document spécifique sur son plan de vigilance avec une cartographie des risques détaillés, des précisions sur le comité de pilotage avec un suivi mensuel des actions et l'existence d'un système de traitement des alertes.

♦ **Dissociation des fonctions** : Jean-Pascal Tricoire, PDG de Schneider Electric depuis 2013 a annoncé quitter ses fonctions. Le conseil d'administration propose sa nomination de Président aux côtés d'un nouveau DG, Peter Herweck, actuel CEO d'Aveva.

Ce duo sera soumis au vote des actionnaires à l'assemblée générale du 4 mai prochain. Nul doute qu'il sera approuvé.

♦ **BASF** : touché de plein fouet par le prix de l'énergie, le chimiste allemand accélère sa restructuration (suppression de 2600 postes) et délocalisera sa production d'ammoniac, pourtant produit de base pour l'ensemble de la filière chimie européenne.

♦ **ArcelorMittal** : la Commission européenne a annoncé l'approbation d'un financement de 515 millions d'euros pour les usines de décarbonation d'ArcelorMittal à Gijon (Espagne) et à Hambourg (Allemagne).

♦ **Holcim** : le cimentier suisse a lancé la première ligne de production de ciment "bas carbone" à base d'argile calcinée dans son usine de Saint-Pierre-la-Cour.

♦ **Airbus** : le constructeur aéronautique européen a reçu l'approbation de la Science Based Target Initiative concernant ses objectifs court terme de réduction de gaz à effet de serre : d'ici 2030 réduction de 63% sur les scopes 1 et 2 et de 46% sur le scope 3 (généralisé par la flotte en service).

♦ **Hermès** : Le groupe de luxe a annoncé verser une prime exceptionnelle de 4 000€ à ses 19 700 salariés dans le monde.



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR
Gérante de portefeuilles

Murielle.hermellin@bred.fr



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

